Publie le 23/10/2023

ID: 059-215903832-20231013-DC_2023_097-AU



Service: Etat Civil JNV/CB/LL N° DC-2023-0097

République Française Département du Nord

Ville de Mariy

DÉCISION DU MAIRE

Objet: Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur BOULANGER Hervé visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2440 à Monsieur BOULANGER Hervé domicilié à Marly (Nord) – 20 rue des Camélias.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 22 octobre 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2 m2, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 13 octobre 2023

Pour Le Maire, L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenur de sa réception en Sous-Préfecture le 23 \ \lambda \lambda \lambda \lambda \\ 23 \lambda \lambda

Isabelle DUPONT